



PIC 2019-2021

Focus sur la procédure et les étapes clés

Webinaire – 23 novembre 2020



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl



Wallonie

Quelques consignes pour débuter...

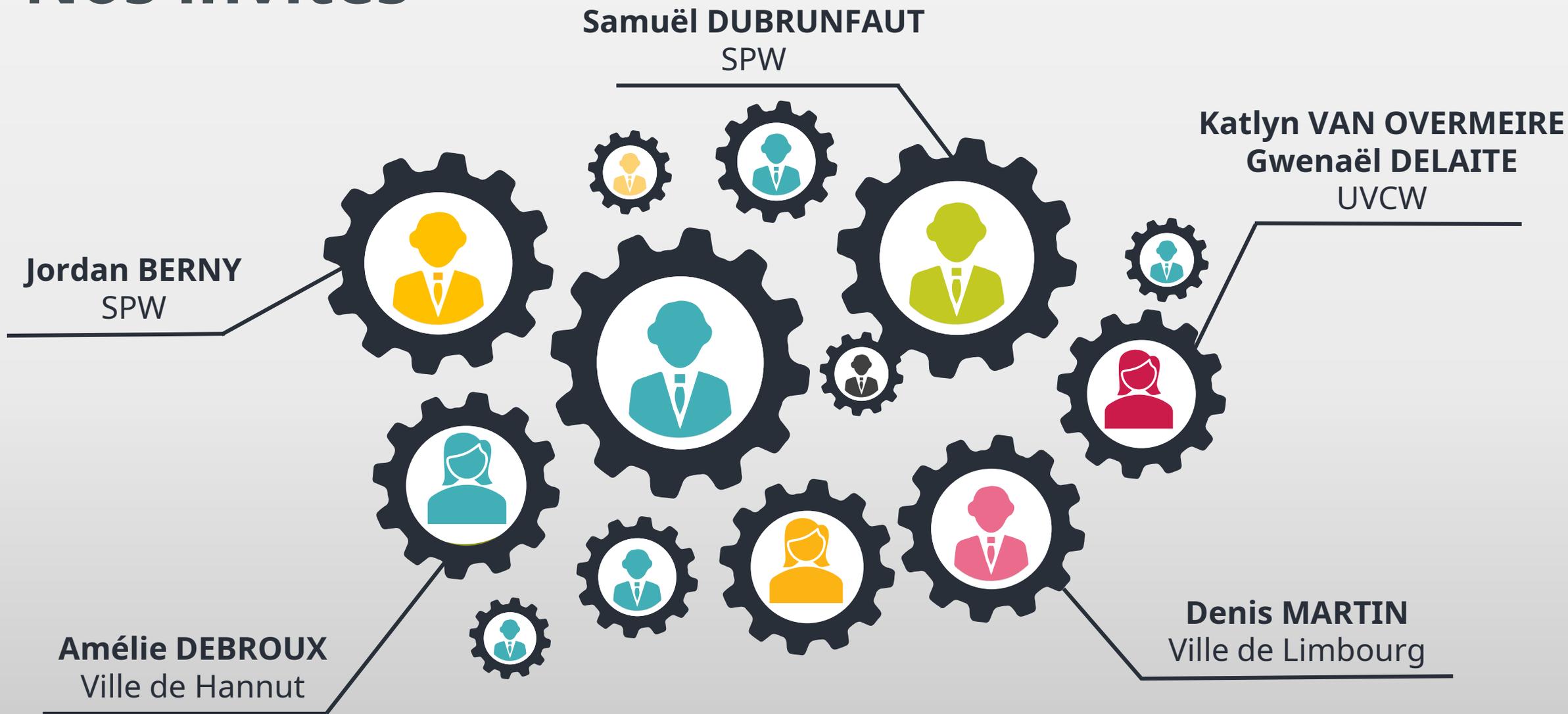
01 **Converser**
Signaler un problème **technique**
➔ **Modérateur**



02 **Q. Et R.**
Poser une question liée aux **contenus**
➔ **Conférenciers**



Nos invités



Menu de la séance

- 01** Le Fonds d'investissement pour les communes wallonnes
- 02** Rappel de la procédure et points d'attention
- 03** Programmation des travaux :
focus sur le PST et les marchés publics
- 04** Table-ronde



01

02

03

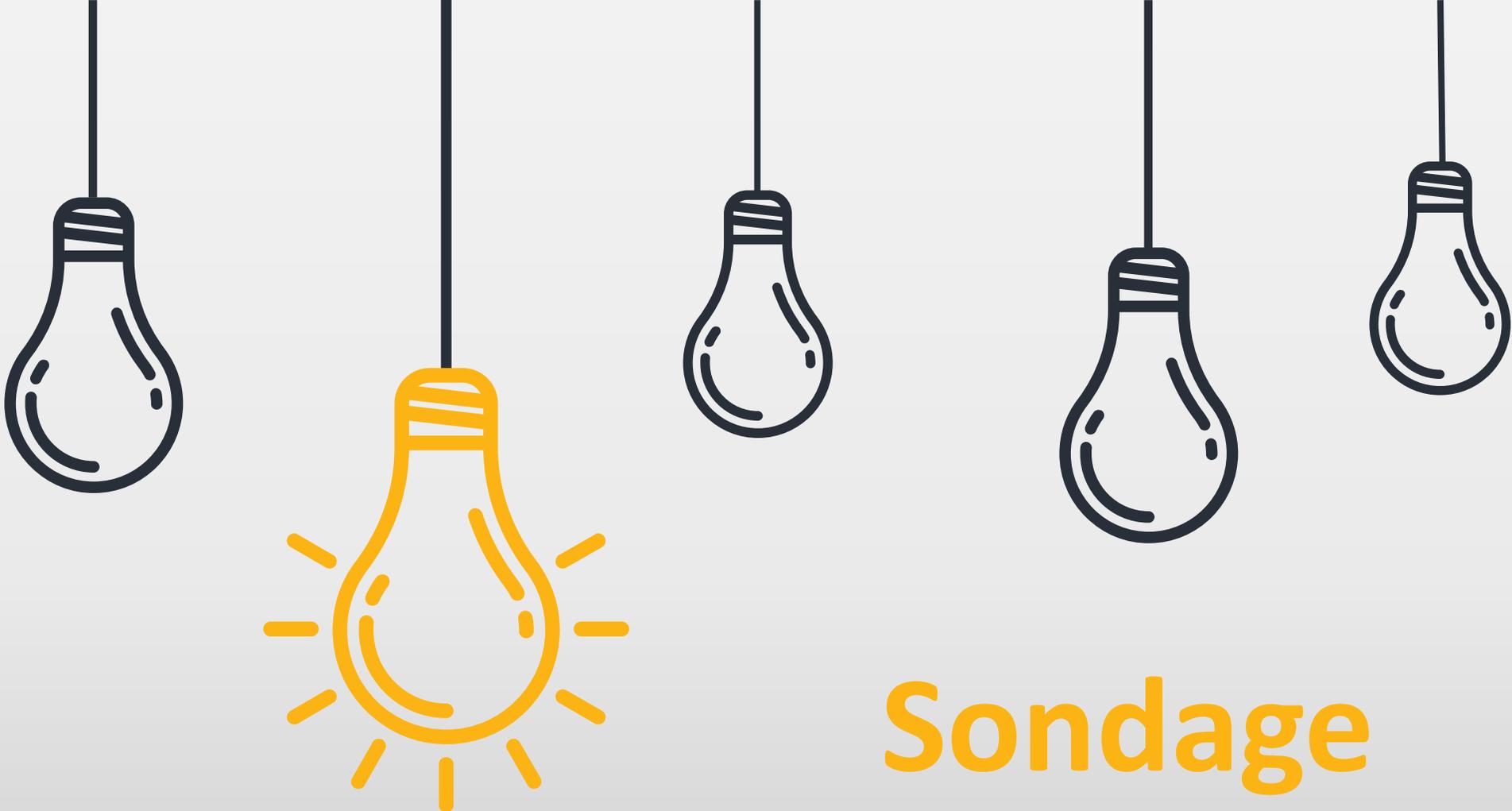
04

Le Fonds d'investissement pour les communes wallonnes

Christophe COLLIGNON

Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville





Sondage

Comment expliquer des retards dans l'avancement des dossiers du PIC ?

01

02

03

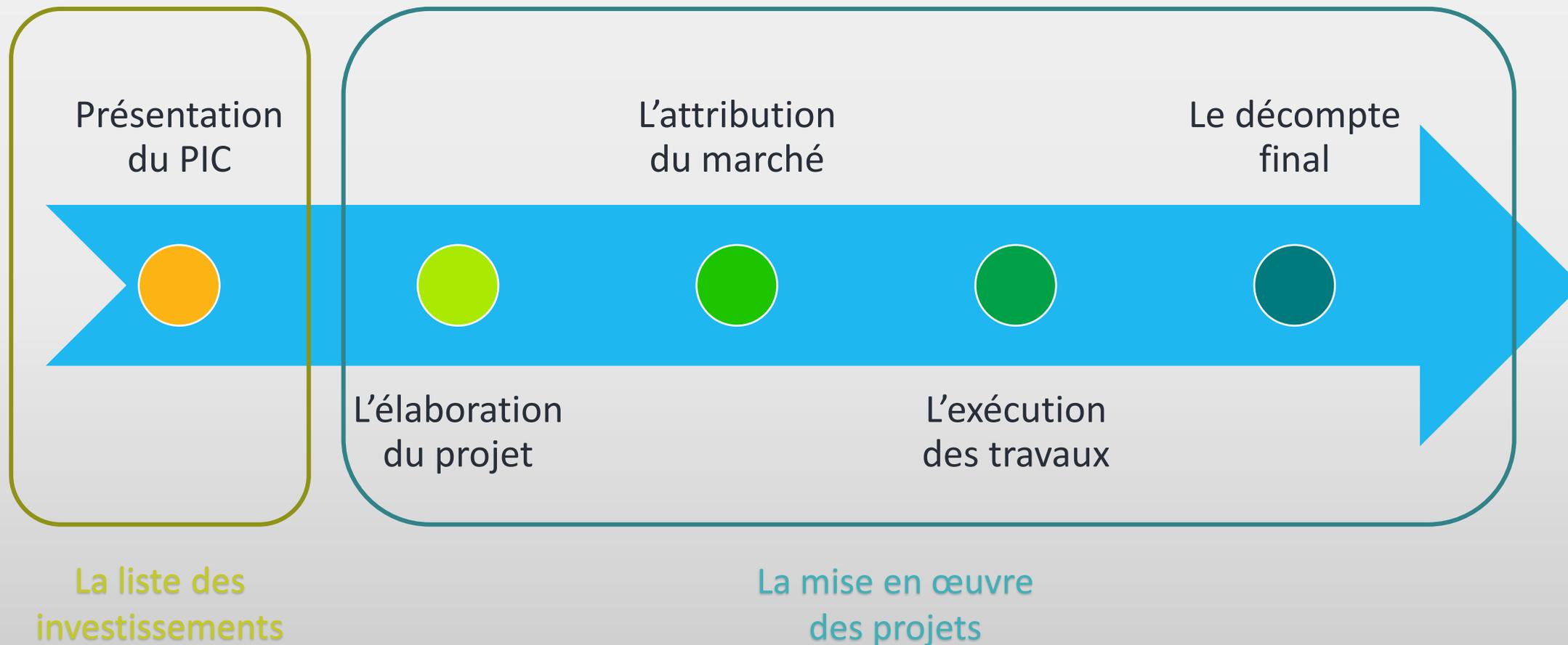
04

Rappel de la procédure et points d'attention

Samuël DUBRUNFAUT
SPW



Les étapes



La présentation du PIC



Elaboration du PIC en concertation avec les organismes d'assainissement agréés et en lien avec le plan stratégique transversal de la commune



Transmission du PIC à la Société publique de gestion de l'eau pour approbation (pour tous les PIC contenant des dossiers de voiries)



Approbation du PIC par le Conseil communal



Introduction du PIC via [le guichet des Pouvoirs locaux](#)



https://infrastructures.wallonie.be/pouvoirs-locaux/subsides/

https://infrastructures.wallonie.be/pouvoirs-locaux/subsides/batiments-et-voiries/plan-dinve



PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL

> PROCÉDURE PIC

▼ LES FORMULAIRES D'INTRODUCTION

> ENVELOPPES INITIALES

> FOIRE AUX QUESTIONS

Vous êtes ici : Pouvoirs locaux > Subsides > Bâtiments et voiries > Plan d'investissement communal > Les formulaires d'introduction

Les formulaires d'introduction

A chaque stade de la procédure, les dossiers sont introduits via **le Guichet des Pouvoirs locaux**.

Au stade de l'introduction du plan d'investissement, les modèles à utiliser sont téléchargeables dans la rubrique documents utiles.

[Retourner à la page précédente](#)

DOCUMENTS UTILES :

- [Modèle de fiche pour un investissement «bâtiment»](#)
- [Modèle de fiche pour un investissement «voirie»](#)
- [Modèle de fiche récapitulative](#)
- [Modèle d'état d'avancement des PIC précédents](#)



https://guichet.pouvoirslocaux.wallonie.be/

Bâtiments et espaces publics

	Remarque
Plans d'investissements communaux (PIC)	
Plan d'investissement - Initial	
Plan d'investissement - Rectification	
Plan d'investissement - Modification	
Etat d'avancement des projets du PIC	
Dossiers relatifs aux voiries	
Stade avant-projet - Convocation plénière	
Procès-verbal de la réunion d'avant-projet	
Stade projet	
Stade de l'attribution (sous le seuil de tutelle)	
Stade de l'attribution (au-delà du seuil de tutelle)	
Stade de l'exécution des travaux	
Stade du décompte final	

COMMUNE DE

PLAN D'INVESTISSEMENT 2019 - 2021

Montant du droit tirage pour la programmation (1) :

Les montants sont indiqués en euros T.V.A. comprise (sauf sur l'égouttage)

Année	N°	Intitulé de l'investissement	(2)	(3)		(4)=(2)-(3)	40 % de (4)	60 % de (4)
			Estimation des travaux (en ce compris les frais d'étude)	Estimation des interventions extérieures		Estimation des montants à prendre en compte dans le plan d'investissement	Estimation des montants à prélever sur fonds propres communaux	Estimation de l'intervention régionale (DGO1)
				SPGE	autres intervenants			
TOTAUX							(5)	(6)

DEMANDE DE DEROGATION	
Dépassement du plafond de 200 % (6) > [(1) * 2]	OUI - NON
Thésaurisation avec la programmation pluriannuelle suivante	OUI - NON

Les demandes de dérogation doivent être motivées dans la délibération du Conseil communal qui approuve le PIC

L'élaboration du projet

1

Désignation de l'auteur de projet (éventuellement)



2

Réalisation des essais préalables

3

Organisation de la réunion plénière d'avant-projet via [le guichet des Pouvoirs locaux](#)

4

Rédaction des documents du marché

5

Approbation des conditions du marché par le Conseil communal

6

Introduction du dossier projet via [le guichet des Pouvoirs locaux](#)

Dossiers relatifs aux voiries

Stade avant-projet - Convocation plénière

Procès-verbal de la réunion d'avant-projet

Stade projet



RÉUNION PLÉNIÈRE

Un seul formulaire pour tous les dossiers regroupés dans un même marché

Convocation à la réunion plénière *

Parcourir... Aucun fichi...électionné.

ESQUISSE ET PROFILS

Joindre une esquisse-crayon établie, si le projet le nécessite, sur la base d'un relevé topographique des lieux ainsi qu'un ou plusieurs profils en travers-type indiquant l'emplacement prévu pour les canalisations d'eaux usées ou d'eaux claires. *

Profil/esquisse 1

Parcourir... Aucun fichi...électionné.

Dossiers relatifs aux voiries	
Stade avant-projet - Convocation plénière	
Procès-verbal de la réunion d'avant-projet	
Stade projet	

COMPOSITION DU DOSSIER

Pour le marché de service relatif à l'étude du projet : la délibération motivée par laquelle le Collège communal attribue le marché accompagnée du rapport d'attribution du marché et de l'offre retenue

[Parcourir...](#) Aucun fichi...électionné.

La délibération par laquelle le Conseil communal approuve le projet et choisit le mode de passation du marché, en fixe les conditions et arrête les éléments constitutifs de l'avis de marché (cette délibération fait référence expresse au "Fonds d'investissement des communes" *

[Parcourir...](#) Aucun fichi...électionné.

Le projet d'avis de marché

[Parcourir...](#) Aucun fichi...électionné.

Le cahier spécial des charges (généralités, clauses administratives et clauses techniques),

[Parcourir...](#) Aucun fichi...électionné.



Dans l'année
référéncée du dossier

Avant le 30/06 pour
les dossiers de la
dernière année de la
programmation

L'attribution du marché

1

Correction du projet suivant l'avis sur projet (éventuellement)

2

Publication du marché

3

Ouverture des offres, analyses et rédaction du rapport d'attribution 

4

Approbation de l'attribution par le Collège communal

5

Introduction du dossier attribution via [le guichet des Pouvoirs locaux](#)

6

Notification de l'attribution à l'adjudicataire (après accord du SPW)



Attribution avant le
31/12/2021

L'exécution des travaux

1

Notification de l'ordre de commencer les travaux (avec copie au SPW via [le guichet des Pouvoirs locaux](#))

2

Organisation de la réunion de démarrage de chantier

3

Transmission des éléments en cours de réalisation (avenants, suspensions, reprises ...) via [le guichet des Pouvoirs locaux](#))

Le décompte final

1

Réception provisoire du chantier



2

Introduction du décompte final via
[le guichet des Pouvoirs locaux](#)

Liste des tableaux de formulaires pour la matière "Subsides & dotations"

Bâtiments et espaces publics	
	Remarque
Plans d'investissements communaux (PIC)	
Plan d'investissement - Initial	
Plan d'investissement - Rectification	
Plan d'investissement - Modification	
Etat d'avancement des projets du PIC	
Dossiers relatifs aux voiries	
Stade avant-projet - Convocation plénière	
Procès-verbal de la réunion d'avant-projet	
Stade projet	
Stade de l'attribution (sous le seuil de tutelle)	
Stade de l'attribution (au-delà du seuil de tutelle)	
Stade de l'exécution des travaux	
Stade du décompte final	

INSTITUTIONNEL

POLITIQUES
LOCALES

FINANCES

RESSOURCES
HUMAINES

MARCHÉS &
PATRIMOINE

SUBSIDES &
DOTATIONS

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	Etape 5
Présentation du PIC	Elaboration du projet	Attribution du marché	Exécution des travaux	Décompte final
<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du PIC* en concertation avec les OAA et en lien avec le PST de la commune • Transmission du PIC à la SPGE pour approbation (si voirie) • Approbation du PIC par le Conseil communal 	<ul style="list-style-type: none"> • Désignation de l'auteur de projet (éventuellement) • Réalisation des essais préalables • Organisation de la réunion plénière d'avant-projet • Rédaction des documents du marché * • Approbation des conditions du marché par le Conseil communal* 	<ul style="list-style-type: none"> • Correction du projet suivant l'avis sur projet • Publication du marché • Ouverture des offres, analyses et rédaction du rapport d'attribution * • Approbation de l'attribution par le Collège communal * • Notification de l'attribution à l'adjudicataire* 	<ul style="list-style-type: none"> • Notification de l'ordre de commencer les travaux* • Organisation de la réunion de démarrage de chantier • Gestion des chantiers (avenants, suspensions, reprises ...) * 	<ul style="list-style-type: none"> • Réception provisoire du chantier • Réalisation du décompte final *

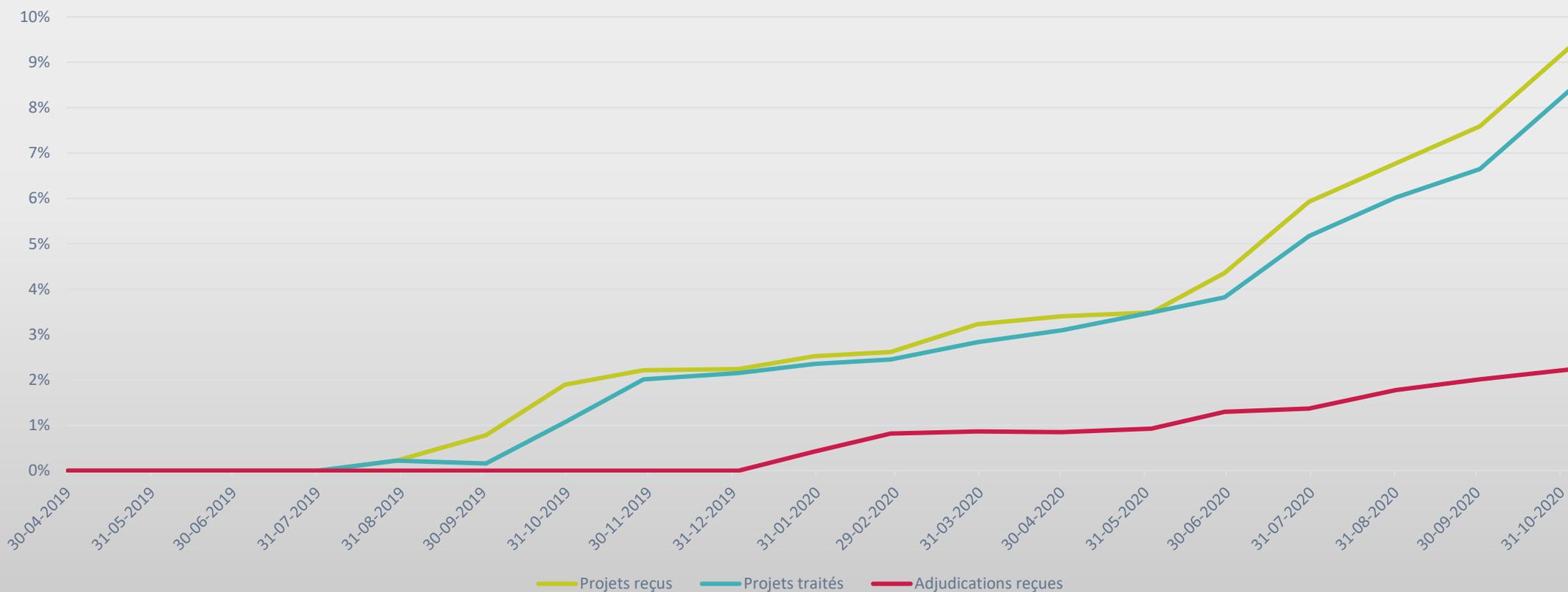
En vert : procédure additionnelle propre au PIC (*=avec copie à l'Administration via le GU)

En noir : procédure obligatoire pour tout marché public

En rouge : procédure non obligatoire pour les marchés publics et imposée dans le cadre du PIC MAIS que toute Commune, agissant en bon père de famille, devrait effectuer pour ses travaux

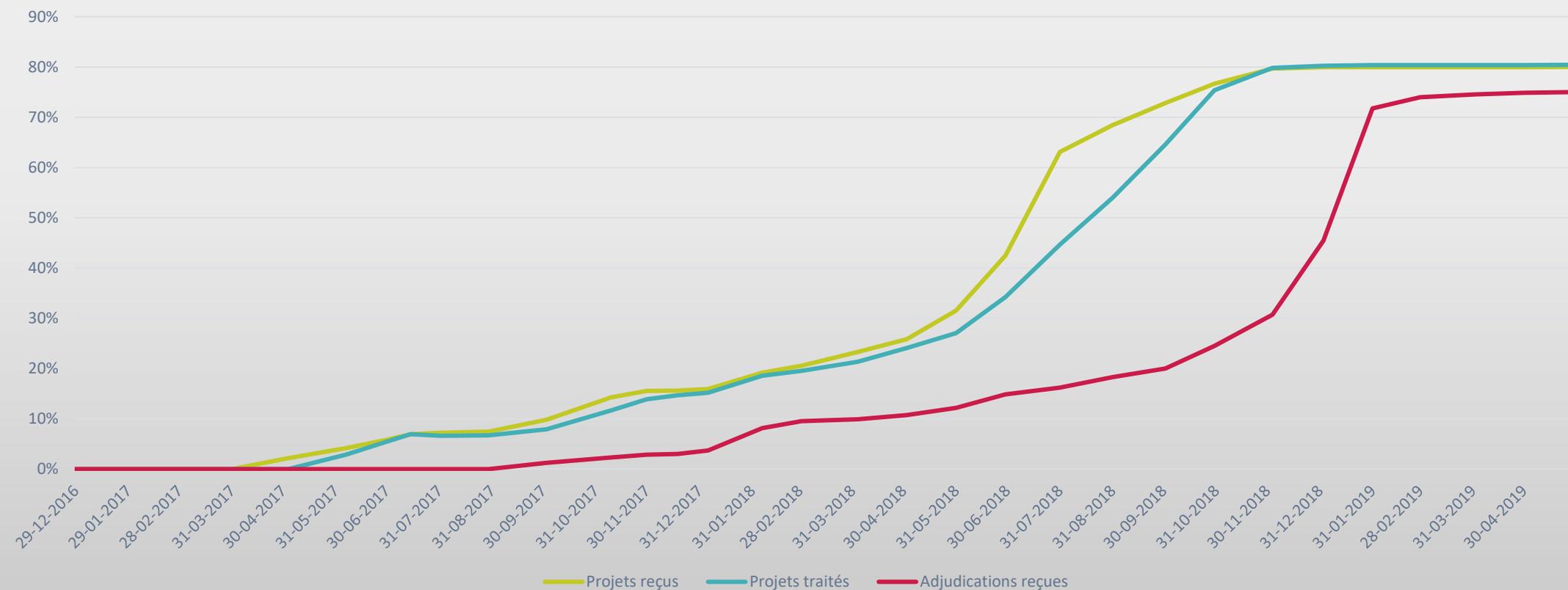
La situation actuelle

PIC 2019-2021



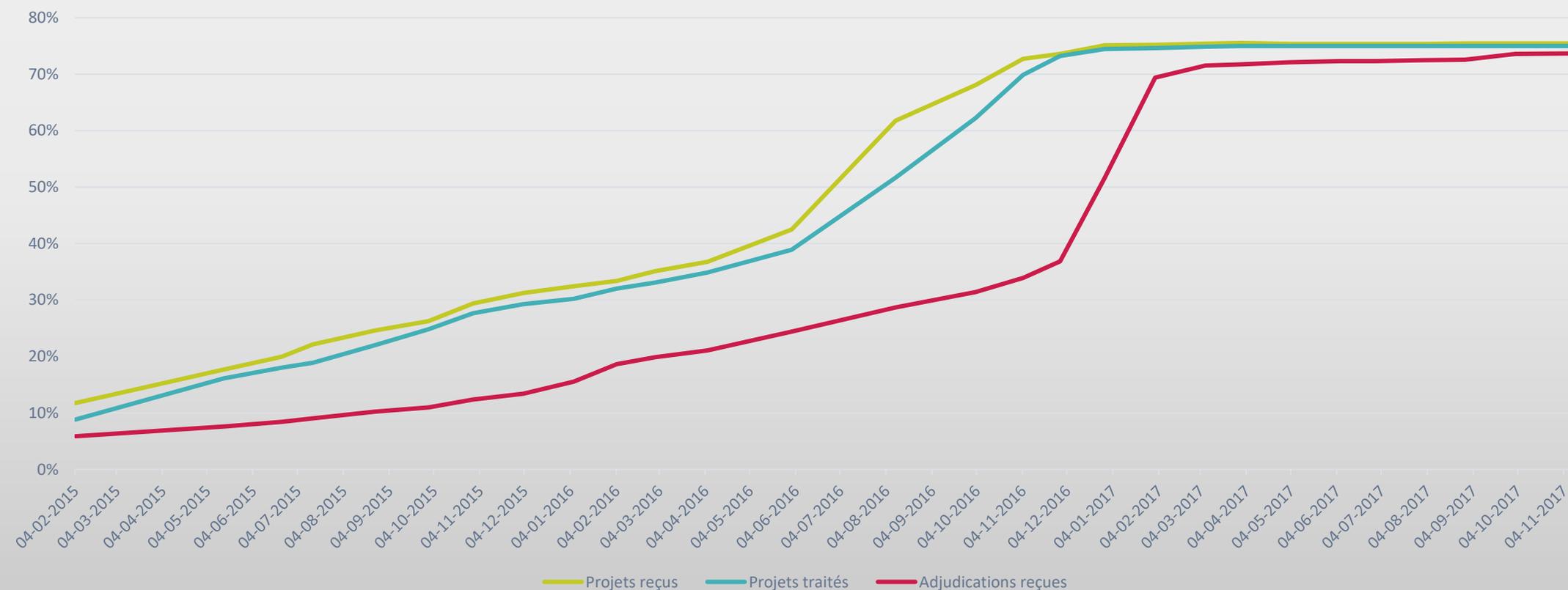
Les anciennes programmations (17-18)

PIC 2017-2018

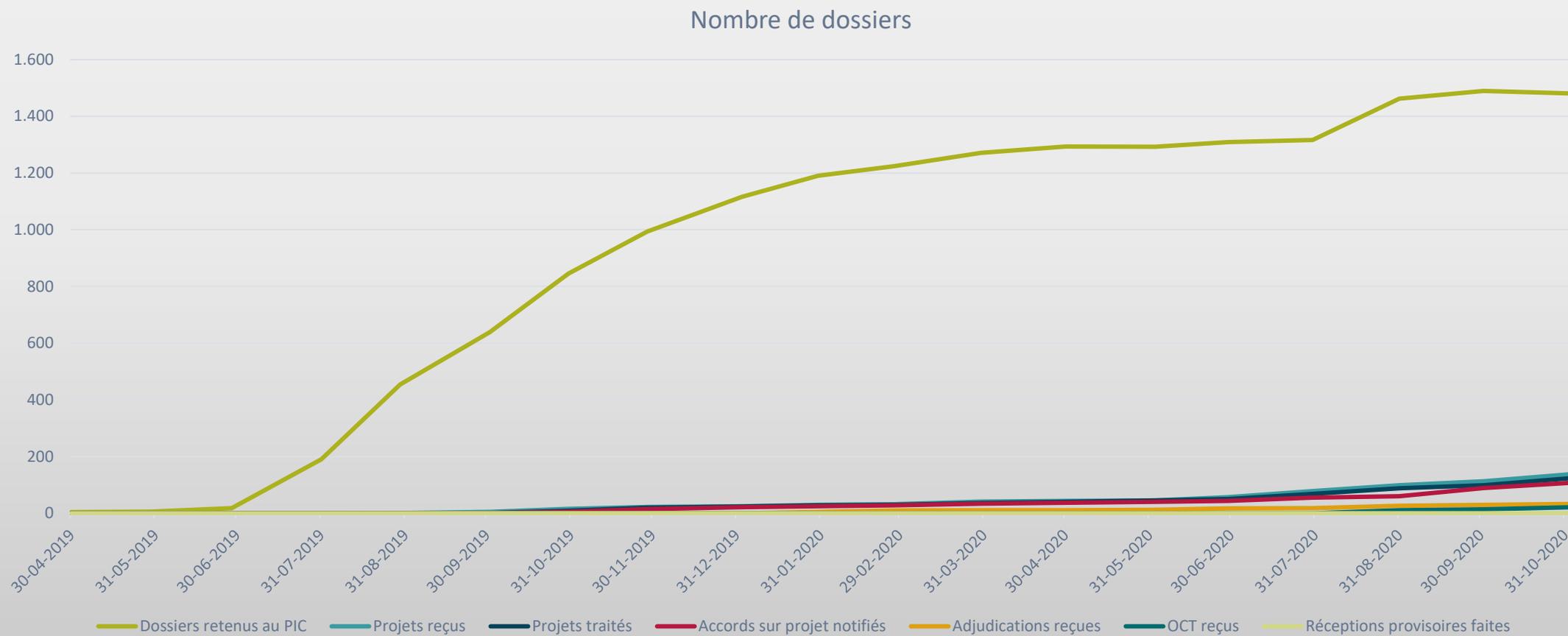


Les anciennes programmations (13-16)

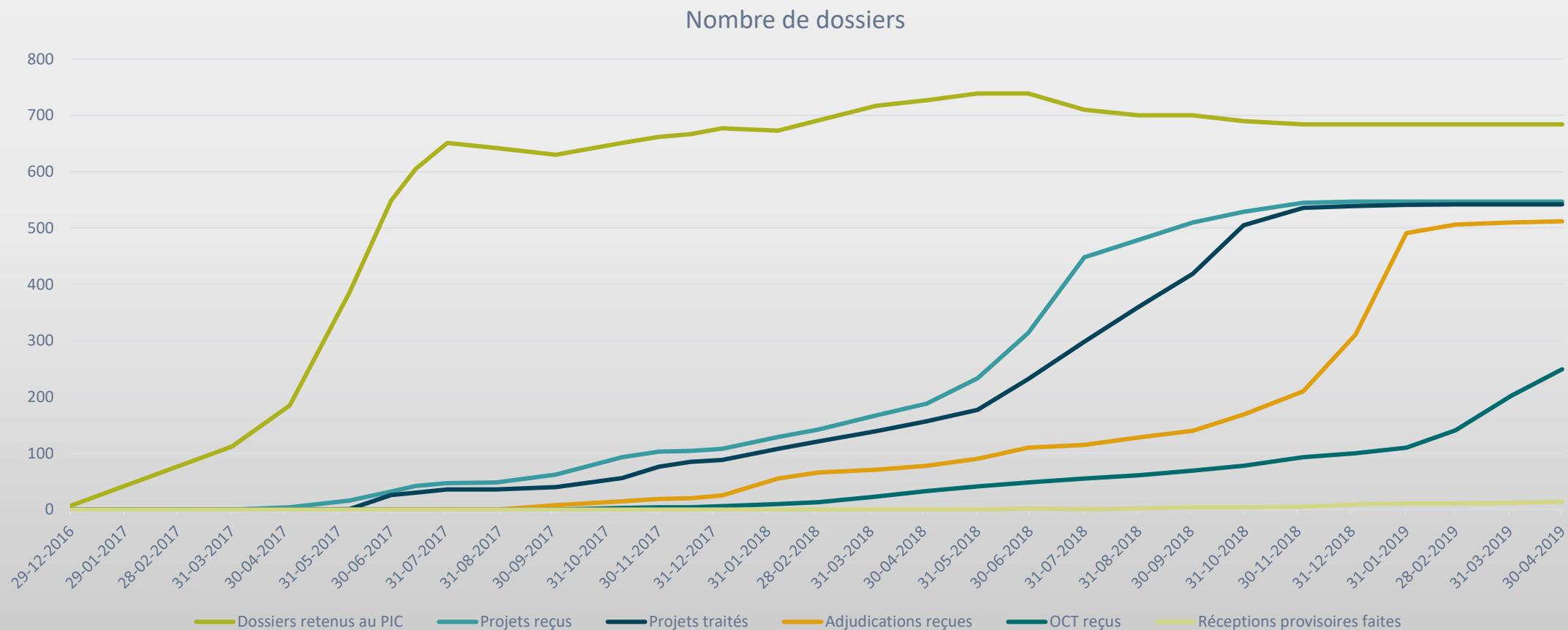
PIC 2013-2016



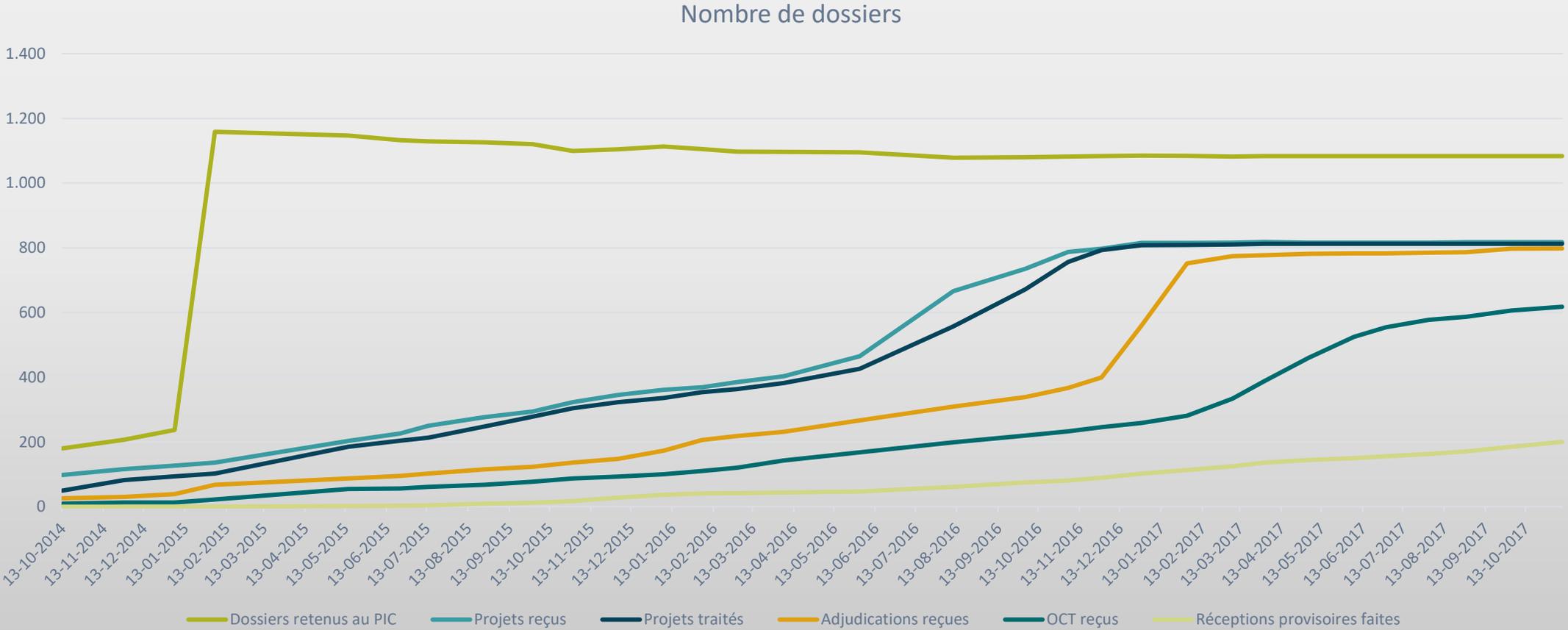
Le démarrage des projets 19-21



Les anciennes programmations (17-18)



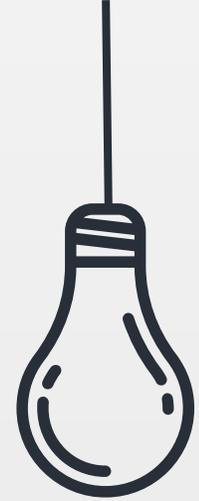
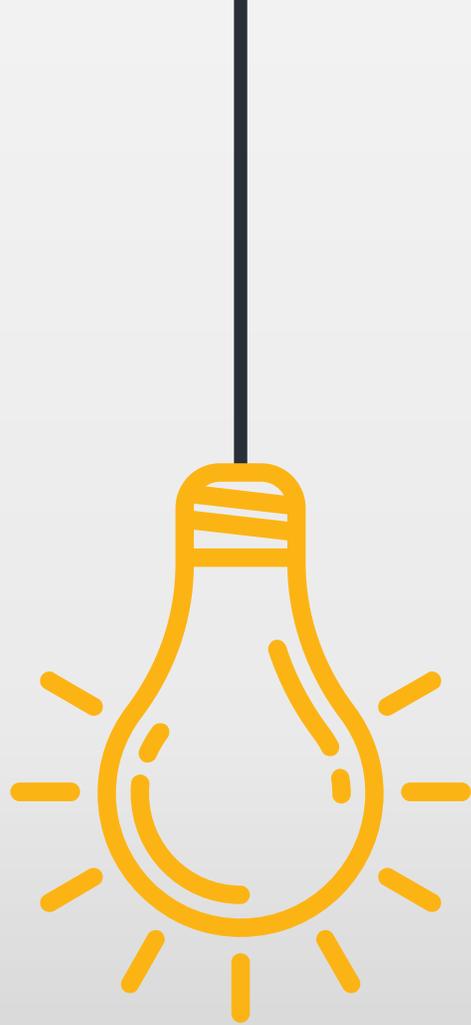
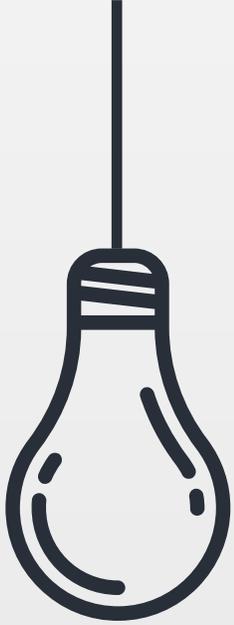
Les anciennes programmations (13-16)



Les freins...

Quelles sont, selon vous, les raisons principales du retard dans l'avancement des dossiers du PIC ?

- La crise sanitaire due au COVID
- La complexité de la procédure
- La disponibilité des bureaux d'études
- La difficulté de coordonner des projets conjoints
- L'absence de cadastre des besoins en travaux
- L'absence de projets déjà amorcés ou anticipés lors des programmations préalables ou en dehors de tout subside
- Le manque de moyens budgétaires
- La nouvelle réglementation au sujet des terres excavées et sa mise en œuvre
- Le manque de moyens humains au sein des communes pour suivre les dossiers
- Les changements de priorités locales en cours de programmation
- La difficulté d'identifier les projets qui peuvent rapidement être mis en œuvre
- Le manque de connaissances/informations pour concevoir un projet?
- L'absence de formations spécifiques?



Sondage

Des modifications de votre PST ont-elles eu un impact sur vos projets PIC ?

01

02

03

04

Programmation des travaux : focus sur le PST et les marchés publics

Jordan BERNY
SPW



Le Programme Stratégique Transversal et la Direction des Marchés publics et du Patrimoine

Un outil de planification et une Direction à votre service

LE PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL

Un outil lié au Plan d'Investissement Communal

- Siège légal : art. L1123-27 CDLD
- Lien avec le PIC : art. L3343-2 CDLD

« §1er. Le droit de tirage des communes est organisé sur la durée d'une mandature communale, en deux programmations de trois ans chacune, *intégrées dans le programme stratégique transversal*, visé à l'article L1123-27 du même Code ».

Un outil de planification

- Ratio legis : mise en perspective et en corrélation de la programmation PIC avec et au sein des autres projets et objectifs communaux en vue d'élaborer une programmation la plus adéquate mais également réaliste des actions.

Un outil dynamique et actualisable

- Une actualisation à mener avec modération et réflexion
 - → Conséquences sur d'autres projets/actions, sur l'organisation communale, sur la préparation des documents du marché
- Présenté au Conseil communal, et donc contrôlé :
 - pour les ajouts et modifications de priorité des projets/actions, annuellement
 - pour les suppressions de projets/actions, immédiatement
- Contrôle indirect : approbation de la procédure de passation et des conditions du marché par le Conseil communal

Un outil qui nécessite une identification préalable des besoins

- Identification des politiques en matière de mobilité à poursuivre
 - Identification de programmes et subsides croisés
 - Etat des lieux et historique des voiries communales
- Un guide méthodologique et d'autres outils disponibles :
<https://interieur.wallonie.be/politiques-locales/pst-pcs/pst/139962>

LA DIRECTION DES MARCHÉS PUBLICS ET DU PATRIMOINE

Une Direction de tutelle

- Siège légal : art. L3111-1 CDLD et s.
- Connaissance des dossiers dans le cadre de l'instruction de la tutelle générale d'annulation à transmission obligatoire
- Guichet Unique des Pouvoirs locaux et remise d'un avis conjoint pour les attributions au-dessus des seuils de transmission obligatoire
- Délai : 30 jours, prorogeable de moitié à partir de la réception complète de la délibération d'attribution et des pièces justificatives

Une Direction de conseils

- Peut être sollicitée en vue de rendre des avis sur des questions ponctuelles ou sur l'ensemble des clauses administratives d'un CSCh au stade du projet.
- Peut être sollicitée en vue de remettre des avis sur des questions ponctuelles lors de l'analyse des offres.
- Délai : environ 30 jours
- À l'adresse : marchespublics.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be

MERCI DE VOTRE ATTENTION

01

02

03

04

Table-ronde

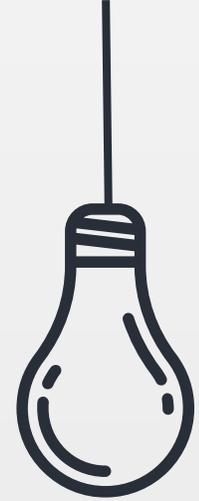
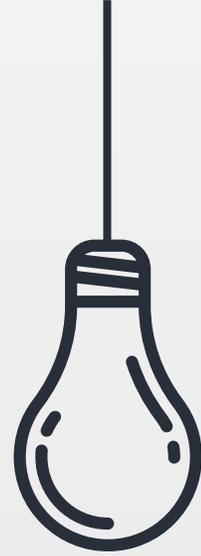
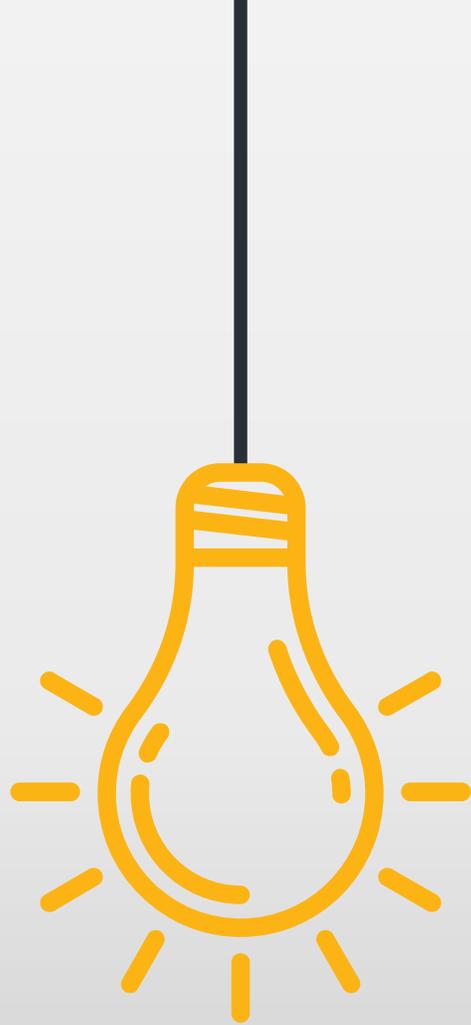
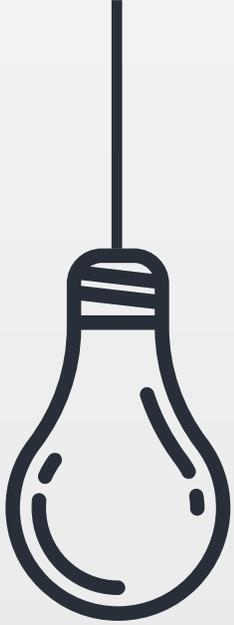
avec la participation de

Amélie DEBROUX – Ville de Hannut

Denis MARTIN – Ville de Limbourg

Katlyn VAN OVERMEIRE & Gwenaël DELAITE – UVCW

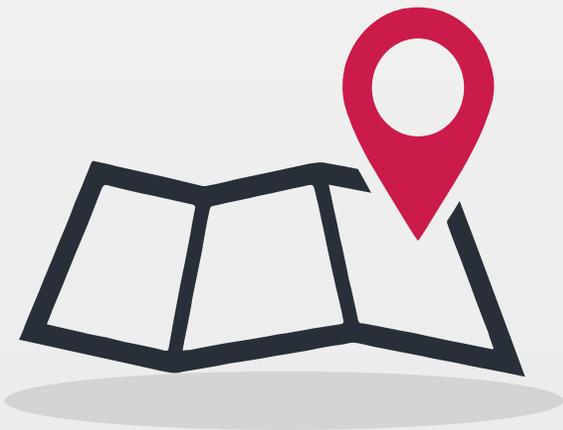




Sondage

Qu'avez-vous pensé de ce webinaire ?

En conclusion et... pour aller plus loin



Focus sur le PST

<https://interieur.wallonie.be/politiques-locales/pst-pcs/pst/139962>



3 webinaires consacrés au nouveau régime des terres excavées

https://www.uvcw.be/plan-du-site/test_files_manager.cfm?bib_id=827



Un fiche récapitulative sur le Fonds d'investissement des communes
<http://www.uvcw.be/articles/4,23,3,0,2180.htm>



Le guichet des Pouvoirs locaux

<https://guichet.pouvoirslocaux.wallonie.be/>

Merci pour votre participation !

Nous revenons vers vous pour...



- Vous permettre de revoir le webinaire
- Vous donner accès aux supports

À bientôt !